

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2268(INI)
Procédure terminée	
Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2004	
Sujet	
5 Système économique et monétaire	
5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		13/12/2004
		PPE-DE KARAS Othmar	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés			
24/06/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0425	Résumé
13/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/2005	Vote en commission		Résumé
07/02/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0025/2005	
22/02/2005	Résultat du vote au parlement		
22/02/2005	Décision du Parlement	T6-0035/2005	Résumé
22/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2268(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2004)0425	24/06/2004	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0025/2005	07/02/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0035/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0021-0132 E	22/02/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)1076/2	31/03/2005	EC	

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2004

OBJECTIF : présentation du cinquième rapport consacré aux finances publiques dans l'Union économique et monétaire (UEM).

CONTENU : dans son cinquième rapport, la Commission passe en revue les résultats budgétaires des États membres en 2003 et évalue leurs perspectives d'évolution à court et à moyen terme. Elle procède ensuite à l'examen de certaines des questions qui se posent dans le cadre du débat sur la politique budgétaire au niveau de l'Union européenne, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'UEM. La partie I analyse, sur la base des prévisions de printemps 2004 élaborées par la Commission, les développements actuels et les perspectives budgétaires à court terme, ainsi que les plans à moyen terme présentés dans les derniers programmes de stabilité et de convergence. La partie II examine certains aspects du cadre évolutif dans lequel s'exerce la surveillance budgétaire au niveau de l'Union européenne: la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance; l'amélioration de l'analyse des développements budgétaires; les risques budgétaires et les engagements conditionnels; la meilleure prise en compte de la dette et des conditions économiques; le renforcement de la coordination des politiques budgétaires. La partie III se consacre à l'analyse des effets positifs de la discipline budgétaire. La partie IV aborde la question de la qualité des finances publiques d'un point de vue à la fois macroéconomique et microéconomique. La partie V donne enfin, pour chaque État membre, un bref résumé des évolutions et des perspectives dans le domaine budgétaire.

Le principal constat du rapport est que les déficits budgétaires ont continué à se creuser dans l'ensemble de l'UE en 2003. Pour la zone euro, le déficit est passé de 2,3% du PIB en 2002 à 2,7% en 2003. Si l'on prend en compte l'ensemble des 25 pays membres de l'UE, le déficit a crû de 2,1 à 2,7% du PIB. L'élargissement de l'Union, qui compte maintenant huit pays à budget excédentaire et onze pays dont les déficits ont dépassé le seuil des 3% en 2003, s'est traduit par des disparités croissantes dans les performances budgétaires selon les États membres. Les déficits allemand et français sont les plus importants, mais la situation en Italie inspire aussi des inquiétudes en raison du niveau élevé du ratio dette publique-PIB dans ce pays. À l'inverse, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande, la Finlande et le Luxembourg (dans la zone euro), la Suède, le Danemark et l'Estonie (UE à 25) ont conservé des soldes excédentaires tout au long du ralentissement conjoncturel, ce qui atteste du caractère sain de leurs finances publiques. Il faut noter que le rapport de la dette publique au PIB a également augmenté en 2003, passant à 70,4% dans la zone euro et 63,1% dans l'UE à 25. Dans ce domaine aussi les situations sont très disparates avec les ratios dette publique-PIB supérieurs à 100% en Italie, Grèce et Belgique et inférieurs à 60% dans 14 autres pays.

La situation est d'autant plus préoccupante que, dans certains pays, l'assainissement des finances publiques prendra du temps : selon les prévisions du printemps 2004 de la Commission, les soldes budgétaires de la zone euro devraient rester globalement inchangés en 2004 et, dans l'hypothèse d'un maintien des politiques, également en 2005. Au niveau de l'UE à 25, le solde effectif devrait, selon les projections, enregistrer une très légère amélioration, passant à 2,5% du PIB en 2005. Le ratio dette publique-PIB devrait quant à lui croître légèrement en 2004, à 70,9% du PIB dans la zone euro et 63,4% dans l'UE à 25, et rester au même niveau en 2005 dans les deux zones.

En conclusion, la difficulté de maintenir une discipline budgétaire et l'atonie persistante de la croissance font ressortir la nécessité de renforcer le cadre communautaire de gouvernance économique. Malgré les progrès notables accomplis en matière de surveillance budgétaire, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer la qualité des finances publiques et appliquer la discipline budgétaire. En particulier, il est nécessaire de réévaluer tant le cadre applicable à la conduite des politiques budgétaires nationales que les processus régissant la coordination des politiques économiques dans l'UE. Renforcer l'efficacité du cadre macroéconomique de l'UEM permettrait de progresser vers l'objectif d'une croissance plus vigoureuse. À cet égard, il convient de trouver un juste milieu entre la nécessité de conserver un cadre de gouvernance économique stable et prévisible et celle d'améliorer le système en tirant parti des expériences passées.

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Othmar KARAS (PPE-DE, AT) sur les finances publiques dans l'UEM - 2004. Le rapport souligne que les forts déficits sont «en grande partie le résultat d'un relâchement voulu des politiques budgétaires de certains États membres.» Il note que certains États membres n'ont pas pris de dispositions suffisantes pour lutter contre leurs déficits respectifs et que l'on est toujours «en droit de s'inquiéter quant à leurs chances d'abaisser leurs déficits, dans l'avenir immédiat, sous le niveau de 3 % du PIB». Il souligne que les règles et procédures du Pacte de stabilité et de croissance ne souffrent aucune exception.

Les députés engagent instamment tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à abaisser leur déficit bien au-dessous des 3 % du PIB,

afin de permettre la constitution de réserves financières suffisantes afin que des mesures économiques puissent être prises en période de conjoncture défavorable sans que les règles du Pacte ne risquent d'être enfreintes. Ils recommandent que le Pacte prenne davantage en compte les évolutions économiques et que l'on s'attache davantage à maintenir la viabilité des finances publiques. Ils préviennent que les dépenses publiques excessives mettent en péril la stabilité des prix, le faible niveau des taux d'intérêt et les niveaux d'investissements publics et, de plus, réduisent la capacité de faire face au défi que représentent les évolutions démographiques et le vieillissement de la population dans l'Union européenne.

Enfin, la commission souligne la nécessité de statistiques budgétaires améliorées, avec des définitions plus précises et normalisées, de même que l'octroi, à Eurostat, d'une compétence renforcée pour coordonner, suivre et contrôler sur place les chiffres communiqués par les États membres.

Les finances publiques dans l'Union économique et monétaire UEM en 2004

En adoptant le rapport de M. Othmar KARAS (PPE -DE AT), le Parlement européen demande aux États membres de juguler les déficits budgétaires. Certains gouvernements n'ayant pas pris de dispositions suffisantes pour lutter contre leurs déficits respectifs, les députés s'inquiètent quant à leurs chances d'abaisser leurs déficits, dans l'avenir immédiat, sous le niveau de 3% du PIB. Ils engagent instamment tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à abaisser leur déficit bien au-dessous des 3% du PIB, afin de permettre la constitution de réserves financières suffisantes en période de conjoncture favorable pour faire face aux périodes difficiles sans enfreindre les règles du Pacte.

Le Parlement souligne qu'il ne devrait y avoir aucune exception aux règles et aux procédures du Pacte de stabilité et de croissance et demande que tous les États membres, qu'ils soient grands ou petits, se voient appliquer le même traitement. A cette fin, il convient de renforcer le rôle de la Commission, en particulier pour ce qui est de l'ouverture de la procédure concernant les déficits excessifs. Le Parlement a cependant précisé qu'il est nécessaire de mener à bien l'examen du Pacte de croissance en recherchant des solutions fortes, équitables et praticables, tout en renforçant l'aspect préventif, en accordant une plus grande attention aux disparités économiques et en améliorant la mise en oeuvre de la procédure concernant les déficits excessifs (la partie correctrice du Pacte) et la gouvernance économique.

Les députés recommandent que le Pacte de stabilité et de croissance prenne davantage en compte les évolutions économiques et la viabilité des finances publiques en rappelant que les dépenses publiques excessives mettent en péril la stabilité des prix, le faible niveau des taux d'intérêt et les niveaux d'investissements publics.

Enfin, le Parlement souligne la nécessité d'améliorer l'administration fiscale et de disposer de statistiques budgétaires améliorées et normalisées. Il se félicite que la Commission ait pris l'initiative de présenter des propositions prévoyant, l'octroi, à Eurostat, d'une compétence renforcée pour coordonner, suivre et contrôler sur place les chiffres communiqués par les États membres.